

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 septembre 2022

N° CP-2022-8-2-8

N° applicatif 4493

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Service instructeur

Service de l'environnement

Service consulté

LES ARBRES DE LA SAINTE CATHERINE MISE EN OEUVRE 2022

Résumé : Un jeu paraîtra dans le magazine de la Collectivité « Toute l'Alsace » d'octobre pour permettre à 700 lauréats de gagner un arbre fruitier haute tige. Il vous est proposé d'en valider le règlement.

Par ailleurs, il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à la Fédération des Arboriculteurs du Haut-Rhin à hauteur de 8 876 € pour ses activités de formation, d'animations et sa participation à l'opération Sainte Catherine.

L'opération « Sainte-Catherine » est désormais étendue à toute l'échelle alsacienne, autour de l'organisation d'une fête de l'arbre fruitier et du verger. Cette opération festive, autour de projets de création ou d'extension de 7 vergers communaux répartis sur chacun des 7 territoires alsaciens, sera accompagnée d'animations ciblées sur le thème de l'arbre fruitier, des vergers et des fruits.

Dans chacun des territoires, le dispositif s'articulera autour d'un chantier de plantation en présence de bénévoles de la commune, encadré par une association locale d'arboriculture, autour de la remise des arbres aux gagnants du jeu de la Sainte Catherine et de la remise des arbres aux familles participantes de l'opération « Une naissance, un arbre ». D'autres animations seront organisées par les territoires et les communes ciblées sur le thème de l'arbre fruitier, des fruits, du verger, en lien avec les structures locales (associations, médiathèque, école de musique...).

Cette manifestation aura lieu à une date unique pour les 7 sites, le samedi 26 novembre 2022 après-midi.

Le jeu organisé par la Collectivité européenne d'Alsace, dans le cadre de son opération Sainte Catherine 2022, pour faire gagner un arbre fruitier haute tige à 700 lauréats paraîtra dans le magazine « Toute l'Alsace » d'octobre. L'organisation et la parution de ce jeu nécessitent la validation d'un règlement dont les éléments sont annexés au présent rapport.

La Commission aux Dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques, lors de sa réunion du 5 septembre 2022, a émis un avis favorable pour la validation de ce règlement.

Par ailleurs, la Fédération des Arboriculteurs du Haut-Rhin sollicite une subvention de fonctionnement de 8 876 € pour :

- la formation, le perfectionnement et le recyclage de ses moniteurs,
- la formation de base de ses associations locales,
- les animations qu'elle mène dans les écoles,
- les formations et les animations dans les vergers conservatoires,
- la participation à l'opération Sainte Catherine 2022.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme P225, Opération P225O001, natana 2974, chapitre 65 nature 65748 fonction 76.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le règlement du jeu de l'opération Sainte Catherine 2022, joint en annexe au présent rapport, à paraître dans le magazine de notre Collectivité « Toute l'Alsace » d'octobre 2022,
- d'octroyer à la Fédération des Arboriculteurs du Haut-Rhin une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 876 euros au titre des actions précitées,
- de préciser que cette subvention sera versée en une seule fois après sa notification.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY